

De la langue de l'ennemi à la grève des chômeurs

Réappropriation des savoirs, et permanences d'autodéfense des collectifs de chômeurs et précaires

Aux guichets de la caf et de pôle emploi, c'est de plus en plus tendu. Les allocataires sont perçus comme des fraudeurs en puissance et renvoyés vers d'insondables interfaces numériques, tandis que certains agents dénoncent l'absurdité croissante de leur mission, entre accompagnement bâclé et concours de radiations. Décidés à rompre avec l'isolement face aux institutions, des collectifs de chômeurs et précaires s'organisent pour rappeler que la précarité, loin de se limiter à une somme d'erreurs de parcours individuels, constitue bien un élément-clé de l'économie capitaliste. La coordination des intermittents et précaires (CIP) d'Ile-de-france et les CAFards de montreuil se présentent avant de revenir ensemble sur leurs actions d'autodéfense.

Texte extrait de la revue Z n°5, à paraître en septembre 2011
www.zite.fr / contact@zite.fr

Comment est née la coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-france ?

La CIP est née en juin 2003 lors d'un très large mouvement contre la mise en place d'un protocole d'indemnisation chômage des intermittents du spectacle. Menée par ce que l'on a pris l'habitude d'appeler les « partenaires sociaux », au premier rang desquels on trouve la CFDT et le Medef, la mise en place du nouveau dispositif restreignait les droits des intermittents. Cette contre-réforme signalait le passage d'un régime de mutualisation qui garantissait des droits collectifs (ceux qui travaillent le plus cotisent pour ceux qui travaillent le moins) à un système de capitalisation individuelle (les allocations sont proportionnelles à ce que chacun cotise).

Dès les premiers jours, le mouvement s'est organisé en assemblées générales et en commissions de travail. Dans ce conflit, nous sommes rapidement parvenus à la conclusion que ce que nous avions en commun était moins le secteur du spectacle que la façon dont on était employés – ce que nous avons appelé « nos pratiques d'emploi » : alterner périodes de chômage et d'emploi, avoir différents employeurs, des salaires variables, etc. Nous avons étudié collectivement les effets prévisibles de ce protocole – la fin d'un système d'indemnisation qui permettait par exemple de refuser certains boulots, et donc d'avoir un peu de prise sur ces « pratiques d'emploi » –, et les avons rendus publics dans un texte, puis une vidéo, intitulés « Nous avons lu le protocole ».

En décryptant le protocole, nous avons appris à comprendre le langage technique et bureaucratique. Dans la foulée et parallèlement à toutes sortes d'actions de grèves, de blocages, d'occupations, le mouvement a utilisé ce « langage de l'ennemi » pour rédiger une contre-proposition de réforme, un Nouveau modèle d'indemnisation du chômage des salariés à l'emploi discontinu, susceptible de s'adresser, au-delà des intermittents du spectacle, aux autres salariés précaires. Face aux déclarations provocatrices du gouvernement qui affirmait que nous n'avions pas lu ce protocole Unedic, à une CFDT qui prétendait une fois de plus avoir sauvé l'intermittence, face aux discours abstraits dramatisant le déficit du régime, nous avons opposé une approche fondée sur l'expérience et les besoins concrets des premiers concernés.

La coordination a toujours cherché à faire le lien entre les intermittents et les autres types de précaires, comme le montre l'appellation choisie : Coordination des intermittents et précaires. Composée de syndiqués de tous bords et de nombreux non-syndiqués (dont bon nombre de participants vivaient là leur premier conflit social), la CIP s'est d'emblée centrée sur les droits sociaux. Il s'agissait non pas simplement de « défendre les acquis », mais d'exiger de nouveaux droits collectifs pour compenser la précarité de l'emploi.

Depuis le début, nous nous sommes situés à l'opposé des syndicats traditionnels, qui nient cette précarité devenue massive et préfèrent fantasmer sur le retour au plein emploi. La coordination a donc incarné une prise de distance avec les syndicats cogestionnaires 1, qui n'admettent pas que l'assurance chômage puisse servir d'appui pour refuser des emplois sous-payés, inutiles, dégradants, ou simplement sans intérêt. Ils se refusent à penser ce temps comme une liberté pour exercer une activité, ou se consacrer à tout autre chose.

Comment se sont créées les permanences de la CIP ?

CIP : Au moment de l'entrée en application du protocole, en janvier 2004, des intermittents venaient à la CIP en disant : « *Je ne comprends pas, on ne veut pas m'indemniser, je n'ai plus droit à rien.* » On a commencé par un petit cahier avec les questions posées sur la page de gauche, et des embryons de réponses sur la page de droite, élaborées au fur et à mesure de nos lectures et analyses collectives de la circulaire d'application 2. Puis, nous avons rédigé la première brochure sur les conséquences de l'application de ce protocole sous forme de questions-réponses.

Très vite, on a eu l'idée de formaliser cette modalité d'investigation en proposant un rendez-vous tous les lundis après-midi. L'objectif était de créer un temps d'échange et d'action auto-organisé, mené par qui voudrait bien s'y coller. Nous avons dit : « *Nous sommes tous des experts.* » On considérait que décortiquer des cas, lire et comprendre les textes, élaborer des moyens de défense, occuper des agences Pôle emploi, lancer des recours, c'était l'affaire de tous. Ce rendez-vous a pris le nom de permanence CAP (« Conséquences de l'application du protocole ») et s'est tenu chaque semaine sans discontinuer ces sept dernières années.

Vous avez également créé une permanence précarité...

CIP : En 2005, la CIP a participé avec d'autres collectifs à la reprise d'une initiative italienne, le *Mayday*, « 1er-mai des précaires », qui proposait une alternative au rituel 1er-Mai qui confond fête du Travail et fête des Travailleurs. Il y a eu aussi des initiatives comme « les mardis de la CFDT », organisés avec d'autres collectifs : pendant plusieurs mois, nous avons proposé des rendez-vous publics devant la CFDT, pour aller occuper des institutions sociales (Pôle emploi, CAF, espaces insertion, etc.). Il s'agissait de combattre la stigmatisation du chômeur. Nous insistions sur le fait que le chômage n'est pas un accident réservé aux malchanceux ou aux incapables, mais qu'il est au contraire un élément constitutif de l'économie capitaliste : il n'est pas l'envers de l'emploi, mais l'un de ses moments. Il est donc l'affaire de tous. Par là, nous avons tenté de contribuer à ce que la figure du précaire manifeste son existence, et à rendre visible une conflictualité. Cette mise en lumière est aussi passée par un appel à témoignages des usagers du RMI, ainsi que par la rédaction d'une fiche pratique publicisant les moyens d'obtenir l'« Allocation exceptionnelle de la Ville de Paris » – ce que la Mairie s'était bien gardée de faire.

De toute façon, au fil du temps, il a bien fallu prendre en compte le fait que, à l'intérieur même de la Coordination, nous étions nombreux à percevoir le RMI. Par ailleurs, de plus en plus d'« intermittents de l'intermittence », éjectés temporairement ou définitivement de l'assurance chômage, venaient à la permanence CAP. Le partage d'expériences autour du contrôle ou des radiations des chômeurs, des visites domiciliaires de la CAF, de l'aide au logement, etc., se faisait déjà de façon informelle, et, début 2008, nous avons lancé la « Permanence précarité ».

Au-delà du partage des savoirs, quels sont les objectifs de ces permanences ?

CIP : Parce qu'elles recueillent et centralisent les informations, les permanences servent aussi d'analyseur des pratiques de l'institution. Cela

permet de mieux comprendre le fonctionnement de Pôle emploi ou de la CAF, de connaître précisément ce sur quoi elles focalisent leur attention à tel ou tel moment : l'indemnisation des femmes enceintes, la fraude aux allocations logement de RSAstes suspectés de sous-location, etc. Les permanences permettent aussi d'organiser des actions collectives. L'idée est d'opérer une sorte de « dressage » des institutions en notre faveur. Il s'agit de se saisir des droits existants comme d'un outil contre l'arbitraire qui prévaut dans ces institutions, de soulever des points litigieux d'interprétation des textes qui régissent nos vies, et de faire pression collectivement pour débloquent des situations ou de gagner sur des litiges concrets. D'où l'importance de publiciser les récits d'actions et le « droit à l'accompagnement », pour renverser un rapport de force au guichet fondamentalement asymétrique. Il s'agit d'opposer à une collectivité, l'institution sociale, une autre collectivité, celle des « ayants droit ».

Récemment, il y a eu le cas des « maternités ». Des femmes concernées par la discontinuité de l'emploi avaient ouvert des droits à des congés maternité, et se sont vu réclamer des « trop-perçu » allant de 600 à 8000 euros par Pôle emploi. Comme elles étaient nombreuses à venir à la Permanence, on a fini par lancer un appel, et par organiser des réunions spécifiques. On a compris que Pôle emploi utilisait un nouveau logiciel mal paramétré qui leur avait ouvert des droits, qui ont par la suite été remis en cause. Elles ont occupé des antennes Pôle emploi et ont réussi à obtenir une remise et un échelonnement de leur dette. Cela a permis d'attirer l'attention sur le problème plus général des « trop-perçu » qui concerne des centaines de milliers de personnes.

La CIP, c'est une coordination, mais c'est aussi un lieu. Comment les permanences s'inscrivent-elles dans ce lieu ?

CIP : En novembre 2003, dans un contexte de mobilisation encore très active (grèves, manifs, irruption sur le plateau du JT de France 2 et de la Star Academy, occupations de ministères...), nous avons obtenu de la Mairie de Paris un immeuble dans le xix^e arrondissement. Avec le temps, cet espace est devenu un point d'appui pour diverses formes d'action, de pensée, d'accueil, de recherches ou de fabrications.

Ces permanences n'auraient guère de sens si elles étaient dépourvues de lien avec les autres activités organisées dans le lieu (campagne politique à chaque renégociation de l'assurance-chômage, liaison avec les autres mouvements, enquête sur l'intermittence et la précarité en général, université ouverte, soirées de solidarité, cantines, projections, débats, etc.). C'est important que ces activités de lutte demeurent dans un lieu ouvert, non institutionnel, un lieu d'organisation et de convivialité, hors du circuit marchand. Sinon, l'espace deviendrait un simple bureau d'information, et perdrait sa capacité d'agir, sa dimension politique.

De fait, depuis quelque temps, l'attention collective a tendance à être monopolisée par les menaces pesant sur le local de la Coordination, que la Ville de Paris cherche à expulser depuis 2008 – ce qui empêche bien des initiatives d'avoir lieu, et sape la continuité des activités ou la circulation entre elles.

à quelles difficultés êtes-vous confrontés ?

CIP : Au fil des ans, on a acquis un savoir assez conséquent, mais des formes de spécialisation sont apparues. Si l'on n'y fait pas attention, on risque de ruiner la richesse d'une appropriation collective des questions, c'est-à-dire du processus même sur lequel s'est fondée la Coordination. L'idée de départ est simple : tout le monde se met autour de la table, et on essaie de démêler les problèmes ensemble. Lorsque ça fonctionne, les gens se rencontrent et tentent collectivement de reprendre leurs affaires en mains. Mais il arrive parfois d'avoir l'impression d'un rapport de consommation, où certains ne viennent que le temps de régler leur problème perso. Il faut sans cesse rappeler qu'on n'est pas là pour simplement fournir un service : on doit resituer cette activité par rapport à des enjeux collectifs. Ce n'est pas toujours facile : quand il y a quinze personnes, on peut vite tomber dans le travers de répondre aux questions individuelles, et céder à l'envie que les gens ont de repartir avec une réponse efficace. Quand cela arrive, on peut avoir l'impression d'être un guichetier alternatif de Pôle emploi. De même, quand on se déplace à plusieurs dans une institution pour débloquent un dossier, on demande aux gens concernés de venir avec des amis, des collègues ou de la famille, pour que cette pratique se diffuse et pour éviter qu'on devienne les spécialistes de l'action.

Une autre limite à laquelle nous sommes confrontés actuellement, c'est de ne pas mener des actions en justice depuis les permanences. Pour les problèmes qui concernent des milliers de personnes, comme celui des « trop-perçu » par exemple, il serait intéressant que, à la faveur de cas précis, ce type de litige fasse l'objet d'un contentieux juridique qui crée jurisprudence pour tous. Mais souvent, vu l'urgence des situations, on vise l'efficacité à court terme et on n'a pas la patience d'amorcer une action juridique.

à Montreuil, les CAFards mènent des expériences d'autodéfense sociale. En quoi consiste votre démarche ?

CAFards : À Montreuil, c'est parti de gens qui avaient déjà des pratiques politiques communes. Certains d'entre nous s'étaient par exemple rencontrés au cours d'une assemblée pour s'organiser contre les rafles de sans-papiers. On passait beaucoup de temps ensemble. Certains occupaient des maisons pour vivre. Il y avait toute une logique communautaire dans l'organisation de la vie matérielle, à une échelle locale. Beaucoup dépendaient pour leurs revenus des allocations chômage, et surtout du RSA. Parmi nous, certains participaient à la CIP. Il nous était déjà arrivé de mener des actions à la CAF de Rosny, pour débloquent les dossiers de copains.

En 2009, un grand bâtiment sur la place du marché (une ancienne clinique) a été occupé. De nombreuses activités ouvertes sur la ville y ont été organisées : une radio de rue et un magasin gratuit les jours de marché, des concerts, un cercle de recherche collective de logements, etc. Nous étions plusieurs à vouloir prendre en charge le rapport aux institutions sociales et à la question de l'argent, au-delà des débrouilles individuelles : pour s'opposer à l'idéologie de la valeur travail, pour renforcer la communauté en allant plus loin dans nos formes d'entraide matérielles, ou encore pour politiser ces questions de revenus et de précarité, souvent vécues comme strictement privées (« Chacun sa merde. »), y compris dans les milieux militants.

On a commencé à se réunir à la Clinique occupée. En cherchant un nom pour ce que nous voulions faire, on s'est dit qu'une des institutions qu'on avait déjà occupée, c'était la CAF. Alors, on a pensé au cafard, cet animal des villes par excellence qui vit de miettes, et qui est considéré par tous comme un parasite répugnant. S'appeler « CAFards » permettait l'inversion du stigmat. Alors qu'on cherche sans cesse à culpabiliser les chômeurs, on a choisi d'endosser le nom d'un parasite par ironie, même si ce choix ne faisait pas l'unanimité parmi nous...

Au départ, nous ne voulions pas nous focaliser uniquement sur les institutions qui gèrent la précarité, mais également prendre en charge nos façons d'habiter les villes. On imaginait des actions sur les encombrants, sur les récup' au marché et dans les poubelles des magasins, des autoréductions³ pour alimenter des cantines régulières... bref, un autre rapport à la ville.

On a affiché et distribué des tracts invitant tout un chacun à venir participer aux réunions qu'on appelait « CAFé des CAFards ». On ne voulait par faire une « permanence sociale », c'est un mot qu'on n'a jamais utilisé dans nos tracts, par anticipation. Pour nous, le mot « permanence » renvoie à « spécialiste » et à « service individuel », alors que le terme de « café » nous semblait d'emblée plus accueillant et égalitaire.

Un jour, une dame est venue nous voir et nous parlait comme si on était des travailleurs sociaux, en ne nous racontant seulement qu'une partie de sa situation, comme si l'on allait la juger. Ce genre de situations, ça met dans des positions un peu bizarres. À chaque fois qu'on se déplaçait à la CAF ou au Pôle emploi, on disait aux gens : « *On arrive à débloquent des dossiers litigieux parce qu'on est un groupe. Chacun peut utiliser le "droit à l'accompagnement" pour s'organiser. Vous aussi, organisez-vous. Allez-y au moins à deux, c'est mieux.* » On parlait de l'accès au droit, mais surtout de la nécessité de bouleverser le mode de relation des allocataires avec les institutions.

On proposait aussi des outils, des analyses par petits bouts, à partir de situations rencontrées : on se penche à quelques-uns sur un problème précis, puis on essaie de partager avec d'autres les solutions qu'on a trouvées. Par exemple, il y avait un copain sans-papiers à qui la CAF refusait les allocs familiales pour ses filles. À partir de ce que l'on avait appris dans la résolution de ce cas, et forts de l'expérience de notre action collective, on a ensuite rédigé une brochure, « Mini-guide : étrangers, sans papiers, vos droits aux allocations familiales » qu'on est allé distribuer à la CAF.

En ce moment, on écrit un guide d'autodéfense pour les chômeurs et précaires. Ça risque d'être long. On a commencé par se pencher sur la question spécifique des contrôles que font subir la CAF aux allocataires. En revanche, on ne tient plus la régularité des CAFés du mardi. En fait, on se pose beaucoup de questions sur les perspectives de ce qu'on fait en tant que collectif de chômeurs, sur les horizons politiques qu'on porte, ou ne porte pas.

Table ronde cip cafards

Que ce soit au sein du collectif des CAFards ou dans les permanences de la CIP, avez-vous observé des transformations dans les CAF et les Pôle emploi ?

A : Les agences de la CAF débordent ; il n'est pas rare qu'il y ait plus d'une centaine de personnes dans la queue. Pendant ce temps, les Pôle emploi se vident à cause de la suppression de l'accueil au guichet et de la mise en place de la plateforme téléphonique du 39-49. Tu peux assister à des scènes complètement absurdes, où l'agent d'accueil te dit que, pour régler ton dossier, tu dois appeler le 39-49 *via* la cabine de l'agence. Tu t'exécutes, mais la personne qui répond au 39-49 ne comprend rien, et te demande de lui passer l'agent d'accueil que tu as déjà vu. En tout cas, ce qu'on a remarqué de commun à la CAF et à Pôle emploi, c'est que ça bloque de plus en plus au guichet. Pour toutes sortes de raisons, ils te dissuadent de faire valoir tes droits, même quand ils ont tort. C'est un combat de tous les jours, sans exagérer... Du coup, ceux qui ne gueulent pas, ceux qui ne sont pas prêts à engager des recours, ceux qui ne parlent pas bien le français ou qui ne connaissent pas bien leurs droits... lâchent l'affaire. C'est souvent comme ça : tout est fait pour ralentir les dossiers.

D : On a découvert que les agents travaillent sur la base de petites fiches, des résumés simplifiés des circulaires, qui sont souvent restrictives par rapport aux lois. Quelqu'un ayant une situation complexe, ne rentrant pas dans une case simple, passera à la trappe. Il y a une volonté politique de faire des économies par tous les moyens. Dès qu'ils ont la moindre idée pouvant restreindre le droit, ils le font. C'est pour ça qu'il est important de s'attaquer à la thématique du « déficit » 4, tout comme à la stigmatisation du « fraudeur ».

Q : Je me souviens d'une occupation à l'agence Kléber à Montreuil, où l'on était restés toute la journée. Un monsieur avait travaillé, puis rompu sa période d'essai. Le Pôle emploi a téléphoné à l'employeur pour lui demander si c'était une démission (dans ce cas, on ne peut pas ouvrir de droits à l'indemnisation pendant au moins quatre mois). Or le monsieur était parti parce qu'il n'avait pas signé de contrat d'embauche. Apprenant cela, on a poussé l'agente à rappeler l'employeur ! On lui a demandé : « *Pourquoi avez-vous pris le temps d'appeler l'employeur pour confirmer qu'il avait démissionné, sans même écouter ce monsieur, premier concerné, qui vous expliquait avoir arrêté ce travail parce qu'il n'avait pas de contrat ?* » Bien sûr, elle ne le croyait pas. Du coup, elle a rappelé son employeur et a fini par ouvrir ses droits à l'indemnisation. La logique à l'œuvre saute aux yeux : le demandeur est suspect *a priori*, tandis que l'employeur fait référence...

L : L'une des premières actions CAFards concernait des problèmes rencontrés à l'ouverture de droits au RSA par un communautaire (quelqu'un de l'Union européenne). À la CAF de Rosny, ils demandaient à tous les Italiens un titre de séjour, un papier qui n'existe plus pour les ressortissants de la communauté européenne. Ainsi, bien que la loi le leur garantissait, aucun d'entre eux ne pouvait avoir le RSA. L'agent nous a dit : « *Pourquoi un Italien aurait droit aux allocations françaises ? Il n'a qu'à retourner dans son pays !* » Il y a une intériorisation du discours politique sur le « profiteur », le « fraudeur », le « mauvais chômeur », le « mauvais pauvre », qui fait oublier qu'un droit, c'est un droit, et pas une aumône.

G : Il arrive que des agents de Pôle emploi conseillent aux usagers d'appeler ou d'aller à la CIP pour avoir des renseignements. Bien souvent, les agents eux-mêmes ne connaissent pas les lois qu'ils sont censés appliquer. Ils ignorent même que le Code du travail prévaut sur leur réglementation. C'est assez fou, mais ça dit beaucoup des transformations en cours à l'intérieur de ces institutions.

M : À mon sens, le problème, ce n'est pas que les agents ne connaissent pas la loi ou le droit. C'est qu'ils instruisent toujours à charge contre l'allocataire. Si, par méconnaissance, ils donnaient l'argent à tout le monde, ça ne me poserait aucun problème. Les collectifs de précaires mettent en avant le savoir comme outil de défense, l'usage du droit pour inverser un rapport de force défavorable aux allocataires. Mais on a de plus en plus de mal à faire valoir nos droits, y compris quand la loi nous donne raison. Justement, par rapport aux actions collectives, ces évolutions dans les institutions sociales vous ont-elles amenés à repenser vos actions ?

F : En 2009, quand on menait des actions d'occupation des Pôles emploi, on parvenait à faire venir tout de suite un supérieur (le directeur de l'agence, un responsable régional...) qui pouvait enjoindre à l'agence locale de débloquer les dossiers. Aujourd'hui, le rapport de forces s'est durci. À Montreuil et à Paris, les supérieurs ont commencé à invoquer le « droit de retrait » pour leurs agents, qui rentraient chez eux. Nous nous retrouvions dans un espace quasi désert. Normalement, le droit de retrait est un droit individuel qu'utilisent les salariées s'ils se sentent en danger. Mais, dans cette situation, c'est le patron, le directeur du Pôle emploi, qui leur ordonne de se retirer pour déjouer la contestation et éviter qu'agents et usagers se rencontrent.

B : Sans compter que le nombre de vigiles se multiplie dans les agences. Certains usagers se font sortir parce qu'ils perdent patience dans la queue. Dans une antenne Pôle emploi à Montreuil, il y avait un vigile à l'entrée avec le fichier de tous les gens inscrits à l'agence. Il demandait ta carte d'identité, vérifiait si tu étais sur la liste, et te laissait entrer – ou pas. Il arrive de plus en plus qu'ils demandent aussi à la police d'intervenir. À la CAF de Rosny, on les a déjà vus débarquer avec des flashballs.

C : C'est une politique d'évitement, tout comme avec le 39-49. Il s'agit d'empêcher que ces lieux-là puissent être des lieux d'agrégation pour les chômeurs, ne serait-ce que des lieux de rencontres ou d'échanges d'informations... Pour l'institution, il faudrait que le pétage de plomb individuel soit le seul mode de contestation – une contestation facile à contenir. Nous, pour l'avoir vécu directement ou pas, on se souvient de ce qui s'était passé pendant le mouvement des chômeurs de 1997-1998 5. C'était parti d'occupations dans les antennes Assedic, qui avaient duré plusieurs jours. Aujourd'hui, la police interviendrait tout de suite.

Y a-t-il eu des relations avec les agents de Pôle emploi qui ont lutté contre la fusion Assedic-ANPE ?

I : On a essayé, mais on ne peut pas dire qu'on ait vraiment réussi à parler du travail qu'ils font. Sauf parfois sur le renforcement de leurs activités de contrôle, notamment à propos des machines qui servent à contrôler les papiers d'identité et qui font des agents du Pôle les auxiliaires directs de la préfecture de police, à laquelle ils doivent signaler les papiers « douteux ». Pour beaucoup, c'est juste l'extension de leur mission qui ne va pas.

M : Il y a eu pas mal d'échanges sur l'organisation du travail chez eux, sur ce qui leur était demandé, ou sur leurs conditions de travail. Ils dénonçaient quand même l'évolution de leur travail vers toujours plus de contrôle et moins d'accueil. Mais leur critique ne va que très rarement au-delà d'une certaine limite : ils pensent vraiment qu'ils aident les gens, même quand ils leur imposent des boulots de merde, des stages bidon, des réunions inutiles de *coaching* ou des séances ridicules de *relooking* dans des boîtes privées externes....

P : Dans ces conditions, le contrôle crée de la culpabilisation et de la peur. Mais les agents ont du mal à le reconnaître. Faire des propositions de liaisons avec les agents de Pôle emploi reste ambigu. Le mot d'ordre « Grève des chômeurs » partait d'une analogie : l'Unedic est notre employeur et les agents sont nos contremaîtres. On peut espérer faire de la liaison, mais c'est difficile, puisqu'on ne peut pas parler à égalité. On ne peut pas faire comme s'il n'y avait pas les deux côtés du guichet. On peut parler de dégradation généralisée des conditions de travail, car les agents subissent au premier chef les logiques managériales et comptables, ainsi que la « transparence », qui leur laisse de moins en moins de marge de manœuvre. Mais c'est tout de même eux qui nous contrôlent, et c'est important de ne pas l'oublier.

N : Avec la Grève des chômeurs, les relations se sont un peu modifiées. Si tu prends la dernière manif', tu vois que nos affiches à propos du contrôle et du flicage ont été récupérées dans les revendications des agents Pôle emploi. Quelque chose est passé, comme dans le titre de cette affiche qu'ils ont faite : « Il y a besoin de cet argent pour vivre ». Auparavant, ils parlaient des chômeurs comme de victimes à réinsérer par l'emploi. Certains syndicats de Pôle emploi se sont en partie emparés de thématiques avancées par les collectifs de précaires. Ils commencent peut-être à admettre qu'un chômeur puisse parfois ne pas vouloir être employé à tout prix, sans doute parce qu'ils savent que ce que le marché de l'emploi propose est loin d'être exaltant.

Est-ce que l'objectif ultime d'un collectif de chômeurs, c'est un meilleur fonctionnement du service public pour les chômeurs, un Pôle emploi où les gens seraient informés ?

E : Non, ce n'est pas du tout l'imaginaire qui est porté. Il s'agit bien sûr de répondre à des questions de nécessité, parce que tout le monde a besoin de thunes pour exister. Mais il s'agit aussi de rendre visible ces besoins sociaux et matériels. Sur ce point, on voit ce qui nous différencie du « travail social », dans lequel tout passe par une relation ultra-individualisée, de personne à personne, qui fait que les situations ne sont jamais connectées aux autres. L'assistance et l'urgence effacent la possibilité même du conflit politique. À l'inverse, dans une ville comme Paris, cette ville de riches où vivent tant de pauvres, et où quantité de précaires ne font même pas valoir leurs droits quand ils en ont, il faudrait faire exploser la demande de droits, de moyens, de liberté.

I : L'idée de la Grève des chômeurs était de proposer un horizon plus large à ces pratiques d'autodéfense. C'était une tentative d'intensification et de propagation de pratiques déjà existantes : continuer à faire ce que fait n'importe quel collectif quand il déboule dans une institution, l'occuper, mais en plus grand, à plus nombreux. Parce que de telles irruptions créent au moins la potentialité d'un renversement du rapport de force. C'est déjà mettre en suspens tout ce qui est demandé habituellement aux allocataires, toutes ces injonctions comportementales qui visent à te faire sentir coupable.

R : Le but est effectivement de mettre en crise l'institution, mais pas pour qu'elle arrête de filer du fric. Il ne s'agit pas seulement de rendre visibles les problèmes, il faut aussi que ça marche, que les gens touchent concrètement de quoi vivre, et qu'on arrive à faire assouplir les critères existants au maximum. Il s'agit de desserrer la contrainte pour que les gens ne soient pas forcés d'aller bosser dans n'importe quelles conditions. C'est en soi politique, parce que ces contraintes visent à « conduire nos conduites », c'est-à-dire à nous gouverner. Mais c'est en somme assez basique : on commence par utiliser au maximum les droits qui existent, à en faire la publicité, et, de là, on tâche de faire exister du collectif. « *Que mille collectifs fleurissent sur les ruines du plein emploi* », comme disait l'autre.

NOTES :

1. C'est avec les employeurs et l'État que des centrales syndicales gèrent les droits sociaux, qu'ils soient consultés (rdv gouvernementaux, diverses instances) ou directement décisionnaires (Unedic, Caisses de retraites).
2. Une loi donne lieu à des décrets ministériels ainsi qu'à des circulaires internes aux institutions concernées, par exemple, CAF, Sécu ; ici il s'agit des règles de l'indemnisation des intermittents par l'Unedic.
3. Le fait d'imposer par l'action collective une baisse de prix voire la gratuité d'un service (logement, électricité, transport, ciné, restaurant, etc) ou de marchandises, par exemple dans les supermarchés – que la sortie gratuite de denrées et produits soit négocié avec la direction ou non.
4. Lors de chaque restructuration, lorsqu'on modifie les textes qui régissent une caisse sociale, l'argument du déficit financier est utilisé par des réformateurs qui dégradent, hiérarchisent, individualisent des droits ; leur défense la plus classique consiste à proclamer qu'il s'agit de « sauver le système » (d'allocation chômage, de retraites, de santé, etc.).
5. Durant les années 1990, plusieurs réseaux nationaux d'association et de collectifs de chômeurs et précaires, de lutte contre le chômage et la précarité étaient actifs (AC !, Apeiss, CGT chômeurs, MNCP) et reliés par des exigences communes (le slogan « Un emploi, c'est un droit, un revenu c'est un dû » date de cette époque). À l'automne 1996, une première vague de plusieurs dizaines d'occupations d'Assedic et d'ANPE précédait une mobilisation bien plus large, lors de l'hiver 1997/98. On peut estimer à une centaine de milliers de personnes le nombre des participants. Après quelques semaines d'occupations et actions diverses, le gouvernement reçut des délégués, et annonça la création d'un fonds d'urgence sociale puis envoya la police expulser les lieux occupés. En guise de fin de non-recevoir, Lionel Jospin, alors Premier ministre, déclarait : « Je préfère une société de travail à l'assistance. ».

Encadré 1 : « Il n'y a pas de honte qui tienne ! »

On en a marre de la culpabilisation et de la mise au travail forcée !

Nous avons besoin d'inventer ensemble une grève des chômeurs, une grève de tous les précaires. Nous appelons à commencer dès le 3 mai. Ce n'est pas parce que nous n'avons pas d'usine où nous retrouver qu'on ne va pas s'organiser. Mais ce serait quoi une grève des chômeurs ? Ça commencerait par un mouvement de refus. Refus de nous laisser harceler, mobiliser, culpabiliser, insérer de force.

Les réformes de Pôle emploi ou du RSA cherchent à nous coincer, un par un, pour nous faire accepter des emplois de 10 h par semaine payés une misère dans les secteurs les plus difficiles.

Il faudrait accepter n'importe quel travail sous peine de perdre une allocation de survie. Et qu'en plus nous soyons reconnaissants. Devrions-nous avoir honte de ne pas savoir nous vendre à n'importe quel employeur, honte de ne pas vouloir déménager pour un boulot, honte de ne pas accepter tout et n'importe quoi, de ne pas plier, en somme, devant la raison économique ?

Pas de honte qui tienne : franchement, nous avons mieux à faire. Nous avons mieux à faire que chercher des emplois inexistantes, mieux à faire que ce que l'on exige de nous. Voilà pourquoi nous refusons d'être suivis, contrôlés, managés, culpabilisés, radiés.

Pendant ce temps, on renfloue les banques avec de l'argent public et on ose nous dire qu'il va falloir se serrer la ceinture.

En 2010, nous serons un million supplémentaire de chômeurs sans droits. Une fois de plus nous servirons de prétexte à des débats d'experts sur les travailleurs pauvres, qui décideront à notre place ce qui est bon pour nous.

La grève des chômeurs et précaires ce serait – dès maintenant – ne pas rester isolé, sortir des eaux glacées du calcul égoïste dans lesquelles on nous plonge. La grève des chômeurs et précaires ce serait décider ensemble d'enrayer une machine à précariser faite pour nous manager à mort.

Nous appelons tous les travailleurs précaires, les intérimaires en colère, les intermittents du spectacle et de l'emploi, les saisonniers, les stagiaires démotivés, les étudiants désorientés, les retraités en mal de revenu, les sans-papiers, les licenciés preneurs-d'otages, les travailleurs forcés, les volcans fraîchement réveillés à se rencontrer, à discuter dans les queues des CAF et des Pôle emploi, dans la rue, partout.

Déjà, à Rennes, Brest, Paris, Montreuil, Tours et dans d'autres villes, des précaires et chômeurs s'organisent. Que mille collectifs fleurissent sur les décombres du plein emploi.

Encadré 2 : On ne lâche rien !

Utilisés depuis plus de six ans suite à un accord avec la Ville de Paris, les locaux de la Coordination des intermittents et précaires se sont retrouvés au cœur d'un important projet urbanistique. Deux ans de négociations avec la Ville n'ayant débouché sur aucun accord de relogement, la Coordination a dû déménager en mai 2011 pour éviter une expulsion et le paiement de près de 100 000 € d'astreinte.

L'immeuble du 14, quai de Charente permettait l'existence d'un centre social. L'espace disponible ayant été divisé par dix, cette fonction a été détruite, faute d'avoir su conduire la Ville à honorer son engagement de relogement. Contrainte au repli dans un local provisoire, la Coordination maintient deux permanences d'autodéfense sociale, afin de poursuivre des enquêtes et des actions sur les droits collectifs ou la précarité. Un site internet permet de mutualiser analyses et expériences de luttes.

Nous comptons agir à nouveau pour un relogement à même de développer des activités variées, auto-organisées et non marchandes. Dans cette optique, nous appelons à signer en ligne et à faire connaître le texte : « Nous avons besoin de lieux pour habiter le monde », disponible sur <<http://soutien-cipidf.toile-libre.org>>.

Pour ne pas se laisser faire et agir collectivement :

Permanences les lundi de 15 h à 17 h 30, à la CIP :

13, bd de Strasbourg, M° Strasbourg-Saint-Denis

Tél. : 01.40.34.59.74.

Adressez questions, témoignages, analyses, conseils :

- Précarité : permanenceprecarite@cip-idf.org
- Assurance-chômage des intermittents du spectacle : cap@cip-idf.org